



### COMMUNIQUÉ

---

**Pour diffusion immédiate**

**5 décembre 2007 –**

Le maire de Saint-Thomas, René Vincent savait que la Ville de Joliette travaillait à mettre au point une nouvelle méthode de facturation, au moins sept jours avant qu'il ne signe l'entente de protection incendie avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée. De plus, cette nouvelle offre de Joliette avait été envoyée à tous les membres du conseil municipal de Saint-Thomas, deux jours avant que la proposition de Saint-Charles-Borromée ne soit entérinée. Le contrat ne débute que dans un an, pourquoi être si pressé de signer ?

Après avoir examiné l'entente, l'on constate que Saint-Charles-Borromée facture un montant forfaitaire pour les cinq premières années du contrat, montant qui ne figure pas dans le montant annuel de tarification. Ainsi, Saint-Thomas devra déboursier 25 000 \$ de plus que le montant de 11 463 \$ dévoilé dernièrement, sans compter l'indexation. On parle maintenant d'une différence de 36 500 \$ avec l'entente de Joliette. Ce n'est plus le 1% de différence qu'a avancé le maire René Vincent. Où est « l'économie appréciable » dans l'entente signée avec Saint-Charles-Borromée ?

Hugo Tessier, président du Syndicat explique qu'à Joliette les véhicules se rendent rapidement sur les lieux d'un incendie avec du personnel à bord, conformément aux normes reconnues. Dimanche passé, à Notre-Dame-De-Lourde, Saint-Charles-Borromée est intervenu sur un feu de résidence qui s'est soldé par une « perte totale ». Le véhicule situé dans cette municipalité ne s'est pas rendu sur les lieux faute de carburant, il a dû faire le plein avant et c'est le véhicule provenant de Sainte-Mélanie qui s'est rendu le premier avec à son bord un seul pompier! Heureusement qu'il n'y avait pas de vie à sauver!

Toutes ces ententes, ces excuses bizarres, ces grands termes inutiles qui, selon nous, porte à confusion pour les personnes qui ne seraient pas familières avec le milieu de la protection incendie, nous laissent perplexes à l'égard de Notre-Dame-Des-Prairies. Le dossier des pompiers est important, ce n'est pas une question de confort tel le dossier de la bibliothèque ou encore celui du boulevard Antonio-Barette, mais un dossier concernant la sécurité, la vie et les biens des résidents et commerçants.

Pour ce qui est du schéma de couverture de risques, le préfet ne semble pas pressé de pousser la machine comparativement à d'autres municipalités, mais durant ce temps, le maire de Saint-Charles-Borromée signe des ententes de protection incendie. Il faut bien se rendre compte que l'idée du suffrage universel pour l'élection du préfet de la MRC continue de faire son chemin.

- 30 -

Source : Hugo Tessier, vice-président, SPQ-FTQ  
(450) 368-2042

Pour information : Syndicat des pompiers et pompières du Québec  
(514) 383-4698